Bellevue

Votre mairie vous informe

n°54- juin 2021

P. 9 – Mobilité douce
La Voie Bleue entre Bellevue et Corsier

P. 12 – Animations sportives
Ça bouge à la plage !

P. 15 – Stationnement
Nouveau régime de stationnement sur la route de Lausanne

Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Editorial

Mylène Schopfer Sandoz
Conseillère administrative

Bellevue : une commune qui se développe de façon durable

Chers Bellevistes,

Comme l'a écrit Jean de la Fontaine dans sa fable *Le meunier, son fils, et l'âne*, « on ne peut contenter tout le monde et son père ». Expression qui prend tout son sens, notamment en politique.

À Bellevue, les projets d'envergure en cours et futurs ne peuvent être réalisés sans désagréments, quels que soient les choix retenus. Cela étant, les décisions prises dans le cadre de son développement sont le fruit d'une concertation et d'un dialogue efficace et de qualité entre le Délibératif et l'Exécutif.

Notre magnifique commune lacustre offre des avantages incontestables, tant par son emplacement que son accessibilité : route suisse, autoroute, CFF, aéroport, lac. C'est notamment pour ces raisons que la banque privée Lombard Odier a choisi d'y implanter son futur siège mondial et que des propriétaires privés sont à l'origine de la création de 287 logements à Champ-du-Château. Ils offriront notamment la possibilité aux jeunes bellevistes de se loger, tout en relevant que la marge de manœuvre communale en matière de choix et de répartition du type de logements construits est malheureusement inexistante en raison de la législation cantonale applicable en zone de développement.

Les projets en cours et futurs vont engendrer une importante hausse démographique mais aussi un accroissement des recettes fiscales qui permettront notamment de financer les infrastructures et équipements nécessaires pour maintenir une qualité de vie agréable et sécurisée.

En tant qu'autorités communales, nous avons un rôle primordial à jouer pour accompagner cette croissance dans des conditions optimales et nous l'anticipons. La construction de nouvelles classes pour répondre à l'augmentation des élèves, du futur bâtiment communal et de l'auberge-restaurant à Gitana, les démarches en cours tendant à implanter une maison de quartier pour nos adolescents et jeunes adultes, le futur aménagement de la place du village ou encore le projet d'extension du parking souterrain, destiné à assurer un nombre de places suffisant aux clients des commerces, restaurants et hôtels, en sont autant d'exemples.

En matière de déplacements, la Commune souhaite également promouvoir et encourager la mobilité douce (transports publics, voie bleue, voie verte).

L'Exécutif démontre ici sa volonté de travailler de manière collégiale, transparente et rigoureuse. Les enjeux sont de taille et le Conseil municipal ainsi que le Conseil administratif travaillent dans un climat de confiance et de sérénité. Cela est essentiel, particulièrement pendant une législature où de nombreux chantiers nécessaires à la réalisation des projets précités occasionneront des nuisances provisoires, mais inévitables dans la perspective de continuité d'un développement harmonieux et durable de Bellevue.

Pour reprendre la morale de la fable de Jean de la Fontaine, satisfaire tout le monde est particulièrement difficile, mais demeure un objectif qui ne cesse de nous guider dans nos actions au quotidien. ■

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

Le Conseil municipal s'est réuni pour la septième fois de la législature.

La résolution « Maintenons les cartes journalières CFF », déposée en début de séance, a été acceptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a en outre procédé :

- Au renvoi en commission des finances du rapport des comptes et de la gestion 2020 de la Fondation de la Commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) ;
- Au renvoi en commission des finances des comptes annuels 2020 et leurs annexes dans leur intégralité ;
- Au renvoi en commission des finances, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2020 des groupements dont la commune est membre :
  * Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet (GISMB),
  * Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),
  * Groupement intercommunal du Centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
  * Groupement intercommunal de compostage de la rive droite (GICORD),
  * Organisation régionale de protection civile de Valavran (ORPC Valavran).
- Au renvoi en commission d'aménagement du projet de résolution relative à la confirmation du non-intérêt de la Commune de Bellevue pour des surfaces d'utilité publique dans les bâtiments en construction à Champ-du-Château en lien avec son plan localisé de quartier et le plan directeur communal de Bellevue ;
- Au traitement de deux dossiers de naturalisation. ■

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

Le Conseil municipal s'est réuni pour la huitième fois de la législature. Les décisions prises ont pour délai référendaire le 28 juin 2021 :

- Délibération relative à l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2020 de la Fondation de la Commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB), adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2020 et les moyens de les couvrir, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 300'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 100'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village, adoptée par 16 oui et 2 non ;
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 50'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour la direction scolaire de l'établissement Bellevue-Genthod et une salle polyvalente au bâtiment scolaire des Aiglons, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 30'000.- (TTC) destiné au réaménagement de la salle des maîtres du bâtiment scolaires des Mollies, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 50'000.- (TTC) destiné à la mise à jour du plan directeur communal (PDCom), adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 250'000.- (TTC) destinée au déplacement du gazoduc dans le secteur des Tuileries, adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a en outre procédé :

- À l'adoption de la résolution relative à la confirmation du non-intérêt de la Commune de Bellevue pour des surfaces d'utilité publique dans les bâtiments en construction à Champ-du-Château en lien avec son plan localisé de quartier et le plan directeur communal de Bellevue;
- Au renvoi en commission du projet de résolution « Faisons respecter le règlement de la déchetterie (ESREC) de Bellevue ;
- Au renvoi en commission du projet de motion « Pour une politique sociale anticipée et maitrisée ».

RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 mars dernier, le Conseil municipal a décidé de changer son règlement (LC 06 111), dont la dernière révision datait de 2014. Outre des modifications de forme, le principal changement et l'élément déclencheur de cette mise à jour réside dans la suppression du comité de pilotage du groupe du développement durable, considéré comme redondant avec le groupe du développement durable. On notera encore :

- La possibilité d'enregistrer ou de filmer et de retransmettre les débats du Conseil municipal dans les limites fixées par l'art 5, alinéa 1 LIPAD (art 14) ;
- La simplification de la consultation des procès-verbaux du Conseil municipal (art 15) ;
- Un outil d'interpellation supplémentaire des membres du Conseil municipal à l'adresse du Conseil administratif : la proposition individuelle (art 31).

Cette nouvelle version du règlement est entrée en vigueur le 29 avril dernier, jour de son adoption par le Conseil d'Etat. ■

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2022

Le bureau du Conseil municipal, chargé notamment de préparer les séances du Conseil municipal, change de composition chaque année. Lors de la séance du 11 mai, les conseillers municipaux ci-dessous ont été élus par acclamation au sein du bureau du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 :

L. Chong Bitz (PLR), présidente

S. Gatti (PDC), vice-présidente

A. Thorel Rüegsegger (BDA), membre

Virna Conti (UDC), membre

■

BERNARD TASCHINI EST DEVENU MAIRE

La fonction de maire est assumée à tour de rôle par un conseiller administratif du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. Bernard Taschini succède ainsi à Anne-Catherine Hurny que nous remercions. ■

COMBIEN DE SIGNATURES POUR L'ABOUTISSEMENT D'UNE INITIATIVE POPULAIRE OU D'UN RÉFÉRENDUM COMMUNAL ?

Au niveau communal, tout habitant peut lancer une initiative populaire communale ou un référendum communal (art. 71, al. 1 et art. 77, al. 1 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012).

À Bellevue, le nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative communale ou d'un référendum communal est de 332. Ce nombre est proportionnel au nombre d'électeurs domiciliés sur la commune et fixé chaque année par le Conseil d'Etat.

Au niveau communal, une initiative populaire permet de demander au Conseil municipal de délibérer sur un objet déterminé et stipulé à l'art. 36 de la loi sur l'administration des communes, soit :

- la construction, la démolition et l'acquisition d'immeubles communaux ;
- l'ouverture ou la suppression de rues ou de chemins communaux ;
- les travaux d'utilité publique communaux ;
- les études d'aménagement du territoire communal ;
- la constitution de fondations d'intérêt communal de droit public ou privé ;
- les activités sociales, culturelles, sportives et récréatives, ainsi que leurs aménagements et installations.

Le délai pour la récolte des signatures dans le cadre d'une initiative populaire communale est de 4 mois dès la publication de son lancement.

Le référendum communal permet de demander qu'une délibération du Conseil municipal soit soumise à la votation populaire. Le délai pour la récolte des signatures est de 40 jours dès l'affichage de la délibération sur les panneaux d'affichage officiels. ■

VOTRE CHAISE LONGUE À GITANA

Cet été, vous serez sûrement nombreux à profiter du soleil et de l'eau à la plage Gitana. Et avec une chaise longue, c'est encore mieux ! La mise à disposition de chaises longues est renouvelée cette année à partir du 21 juin jusqu'à fin août entre 10h et 19h.

La société Python Sécurité reste toujours en charge de la gestion et de la distribution de chaises longues au public. Les habitants bellevistes, âgés de 16 ans minimum, peuvent gratuitement emprunter une chaise longue pour la journée en s'annonçant auprès du gardien de plage et après avoir réalisé une carte d'emprunt. Cette carte s'obtient à la réception de la mairie sur présentation d'une photo passeport. Elle est gratuite et conservée par le gardien de plage. Les non-résidents peuvent, quant à eux, louer une chaise longue dès 16 ans pour CHF 10.-, tout en donnant au gardien de plage leur carte d'identité en caution. ■

CHEMIN COMTESSE-DE-POURTALÈS À BELLEVUE

Après avoir consulté le Conseil municipal lors de sa séance du 20 avril dernier, le Conseil administratif a proposé la dénomination chemin Comtesse-de-Pourtalès à la commission cantonale de nomenclature pour le chemin figurant sur le plan ci-après. Mais qui est Hélène de Pourtalès-Barbey et quel est son lien avec Bellevue ? Pour le savoir, laissons la parole à l'historien Christophe Vuilleumier, mandaté par la Commune pour préparer le dossier auprès de ladite commission.

« En 1868 naissait Hélène Barbey dans la ville déjà cosmopolite de New-York. Fille du banquier vaudois Henry Barbey et d'une riche héritière américaine,

Mary Lorillard, l'enfant accompagnerait rapidement ses parents en Suisse où la famille Barbey possédait plusieurs propriétés. Parmi celles-ci, le domaine des Chênes à Bellevue à côté duquel Henry ferait construire le chalet Sans Souci en 1869. C'est là qu'Hélène passa la majeure partie de son enfance et de son adolescence, et qu'elle fut initiée à la navigation. En 1891, elle épousait le comte Hermann de Pourtalès, devenant ainsi la belle-mère du célèbre écrivain Guy de Pourtalès.

Dès lors, le couple s'impliqua de plus en plus fréquemment dans les aventures maritimes, sur le Léman mais également en Méditerranée, participant à de nombreuses régates. En 1900, Hélène et Hermann allaient participer aux Jeux Olympiques se déroulant alors à Paris du 14 mai au 28 octobre, officiellement nommés Jeux de la IIe olympiade, à bord de leur 20 pieds typique du Léman, le Lérina. Et, pour la première fois, les jeux étaient ouverts aux femmes. Hélène était ainsi l'une des vingt premières femmes à concourir aux Jeux Olympiques. Le 22 mai, elle devait remporter une médaille d'or au titre de skipper, devenant dès lors la première championne olympique de l'histoire, suivie quelques semaines plus tard par l'Anglaise Charlotte Reinagle Cooper qui remporta la médaille d'or en tennis, et les Américaines Marion Jones et Hedwig Rosenbaum qui décrochèrent des médailles de bronze dans la même discipline. Après une vie passée entre Paris et les rivages lémaniques, Hélène s'éteindrait en 1945 à Genève, dans l'anonymat le plus complet. »

Pour le Conseil administratif, la dénomination chemin Comtesse-de-Pourtalès rendrait ainsi hommage à la première femme médaillée aux Jeux Olympiques, tout en rappelant le lien indissociable entre Bellevue, son lac et les sports nautiques. La commission cantonale de nomenclature doit encore se prononcer sur cette proposition, la réponse est attendue dans les prochaines semaines. ■

MON ENDROIT PRÉFÉRÉ SUR LA COMMUNE

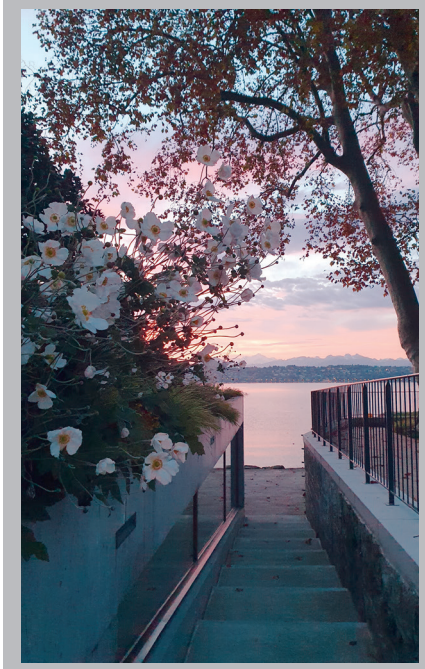

Cette année, nous souhaitons valoriser les lieux appréciés, connus ou moins connus du grand public, sur la commune. Le but étant de partager vos impressions et vos expériences auprès de nos lecteurs.

Cette chronique sera alimentée par vos contributions alors n'hésitez pas à nous dire quel est votre endroit préféré à Bellevue et pourquoi, et si possible avec une photo. Vous pouvez nous envoyer votre contribution par courriel sur info@mairie-bellevue.ch.

Pour ce journal, nous laissons la parole à Nawel Djilani, collaboratrice au sein du service des manifestations.

« Au « Petit endroit »
Cette petite jetée qui se trouve juste devant le hangar du Britannia III.

Avant les travaux de réaménagement de la plage en 2018, ce lieu que j'appelle « Petit endroit » n'était pas ouvert sur l'esplanade Gitana. Il y avait une barrière et quelques rochers dans l'eau. Lorsque nous étions assis au bord de l'eau, personne ne nous voyait, sauf les personnes sur le lac. Je ne sais pas pourquoi mais il y avait une sorte de règle de type « premier arrivé, premier servi ». Si quelqu'un s'y trouvait déjà, les personnes qui arrivaient après faisaient demi-tour, cet endroit était alors toujours très calme. J'aime m'y rendre depuis des années et encore maintenant, même si cet endroit est plus visible. Le matin pour voir le soleil se lever derrière les montagnes, la journée pour voir passer les voiliers, les soirs d'été caniculaires ou même les soirs d'hiver lorsque l'air est glacial et que les vagues frappent fort. D'ailleurs, parfois, j'aurais préféré que cette règle se perpétue... » ■

Technique, bâtiments et services extérieurs

TECHNIQUE

TAILLE DES HAIES ET GABARIT DES ARBRES

La Commune tient à rappeler les dispositions des articles 70 et 76 de la loi sur les routes (L1 10). Les propriétaires sont en effet tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées à une hauteur maximale de 2 mètres, en tout temps et sans délai (pas d'empiètement sur le domaine public). Les branches des arbres et les haies ne doivent pas gêner le passage des piétons et la signalisation routière doit être dégagée.

La solution pour éliminer vos déchets verts consiste à les acheminer vers l'ESREC des Châtats ou de faire son propre compost. Nous vous rappelons que les feux de déchets verts sont strictement interdits. Pour le bien-vivre ensemble et votre voisinage, merci de respecter les heures de tranquillité et de n'utiliser votre tondeuse que du lundi au vendredi entre 8h et 19h et le samedi entre 9h et 18h. ■

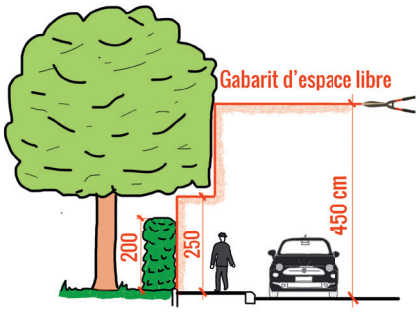

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC MOINS GOURMAND EN ÉNERGIE

Début 2021, la Commune de Bellevue a poursuivi sa politique d'amélioration et d'économie de l'éclairage public. Ainsi, les 7 candélabres au sodium du chemin des Grands-Bonnets ont été remplacés par une lanterne LED avec la fonction TPG. Les 6 candélabres à 70W du parking de la Vigne Blanche ont été changés au profit de luminaires LED à 27W avec la fonction TPG, intégrée par extension à l'éclairage du centre sportif. Les éclairages sur les passages piétons situés sur la route de Vireloup et le chemin de la Chênaie n°111 ont été équipés d'un abaissement nocturne sur plusieurs paliers. Pour rappel, la fonction TPG correspond à un allumage des équipements en fonction de l'éclairage naturel jusqu'à 1h du matin, puis un nouvel allumage à 5h du matin jusqu'à son extinction complète en fonction de l'éclairage naturel. ■

TRAVAUX

DÉMOLITION DE DEUX VILLAS AU BORD DU LAC

La démolition des deux maisons, situées sur le versant haut de Port-Gitana, soit sur la route de Lausanne n^{os} 316-318, a débuté fin janvier et s'est terminée fin mars 2021. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Orllati. Des travaux préliminaires de désamiantage et d'assainissement des matériaux d'hexabromocyclododécane, un composant considéré comme nocif pour la santé, ont été nécessaires avant de démarrer la démolition. Des sondages géotechniques ont également été menés pour déterminer le degré de pollution des anciens remblais.

Après la démolition, place à l'aménagement. Le gazon de la plage a été remis en état à la fin du mois de mai avec la mise à disposition de 50 places pour vélos et motos. Tout prochainement un abri vélos, destiné aux utilisateurs de la plage, sera installé. Cet espace compte également deux tables de ping-pong, celles qui se trouvaient initialement à côté de la buvette de Port-Gitana.

Ces aménagements sont provisoires car l'hôtel-restaurant de Gitana et le bâtiment communal seront construits sur cet emplacement même. Les projets concernés seront déposés en autorisation de construire cet été. Mais en attendant 2024, année de leur mise en fonction, continuons à profiter de la plage ! ■

MUR DE SOUTÈNEMENT À CHAMP-DU-CHÂTEAU

Après la réalisation des collecteurs dans le futur quartier de Champ-du-Château, le service technique s'occupe désormais, en collaboration avec SIG, de nouveaux ouvrages depuis mars. Ces travaux réalisés par l'entreprise Cuenod consistent en un pré-terrassement de l'entrée sur le site jusqu'à son niveau futur, la pose de réseaux de CAD-FAD (chauffage à distance), eau, électricité et gaz, ainsi que la réalisation d'un mur de soutènement intérieur en deux étapes. Une première qui tient compte des travaux CFF prévus cet été aux Tuileries, et une deuxième, postérieure à ces travaux. Pour rappel, près de 287 appartements locatifs seront disponibles au printemps 2022. ■

MODERNISATION DE LA GARE CFF/LÉMAN EXPRESS DES TUILERIES

Durant l'été 2021, une synergie de travaux aura lieu entre Genève et Coppet impliquant une fermeture complète de la ligne régionale du 09 juillet à 21h30 au 30 août 2021 à 04h30 entre Coppet et Genève. Cette fermeture de la ligne régionale permettra d'optimiser les travaux afin de minimiser les nuisances auprès des riverains. Ces réalisations permettront d'améliorer l'accessibilité et le confort des voyageurs. Les haltes de Pont-Céard et Les Tuileries, ainsi que la gare de Versoix, seront modernisées et les installations ferroviaires renouvelées. ■

REVITALISATION DU BOIS DE VALAVRAN

Les travaux de revitalisation du bois de Valavran, réalisés par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature en dessus du chemin du Verdiouz, sont à présent terminés. L'objectif était d'éclaircir la forêt en augmentant la valeur naturelle du site et sa biodiversité, diversifier les milieux humides et créer des refuges pour la petite faune. ■

PASSAGE INFÉRIEUR AU CHEMIN DES MOLLIES

Pour améliorer la sécurité des divers usagers dans le secteur du passage inférieur, soit sous les voies CFF, au chemin des Mollies, le service technique a mis en place une barrière, des marquages et des panneaux. L'éclairage a également été amélioré. ■

PARKING POUR FORAINS AUX CHÂNATS

La construction d'un parking en surface pour 37 véhicules a commencé en février dernier et se terminera en août. Pour ce faire, les villas, sises au chemin des Châtats n°s 5-7, ont été démolies. Les plantations sont programmées pour cet automne.

Pour rappel, ce parking est strictement destiné aux véhicules lourds, camions, caravanes et engins pour les fêtes des forains professionnels. Une place de lavage, munie de raccordements en eau et électricité, est prévue. Le parking sera clôturé et accessible par un portail. ■

AMÉNAGEMENT DU PRÉAU DE L'ÉCOLE

Le réaménagement du préau de l'école de Bellevue, prévu en 4 étapes, était programmé pour l'an dernier. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire, les travaux ont été reportés et débuteront prochainement. Le projet d'aménagement prévoit la réalisation d'un amphithéâtre avec des gradins en béton d'une capacité d'environ 450 places, la réfection de la surface des enrobés bitumineux avec des marquages au sol de jeux pour enfants, ainsi que la plantation d'arbres pour éviter les ilots de chaleur. Le couvert entre les bâtiments Menuiserie et Mollies sera également agrandi en supprimant la forêt de poteaux. Une nouvelle couverture boisée, labélisée Bois Suisse, sera installée. ■

C'EST QUOI LE LABEL BOIS SUISSE ?

Le Label Bois Suisse est un signe distinctif attestant de manière claire et contraignante que le bois a poussé en Suisse dans les meilleures conditions possibles et qu'il a également été transformé dans des entreprises suisses par des professionnels hautement qualifiés. Les produits finaux sont ainsi d'excellente qualité. ■

BOIS SUISSE

CONTRÔLE ET RÉGULATION DES NIVEAUX DU LAC

Durant les siècles passés, les inondations des rives étaient fréquentes. Le barrage du Seujet, situé à Genève entre les ponts de la Coulouvrenière et Sous-Terre, a pour but de maintenir les eaux du lac entre les cotes 371,70 m s.m. et 372,30 m s.m. (référence RPN 373,60 m s.m.). Les mesures limnométriques définissant le niveau du lac sont réalisées à Saint-Prex.

Cette victoire sur les aléas de la nature permet d'avoir une maîtrise presque absolue du niveau du lac et nous assure une sécurité contre les inondations. De ce fait, le régime hydrologique artificialisé a considérablement tranquillisé le fonctionnement du bassin, qui évacue dorénavant moins facilement les déchets qui s'y déposent, notamment le long des rives. De nos jours, l'être humain a donc dû remplacer le travail de nettoyage autrefois effectué par la nature en abaissant périodiquement le niveau des eaux. Ainsi, toutes les années, une diminution du lac Léman de 50 cm est prévue entre la mi-mars et la mi-avril dans la mesure du possible. Les années bissextiles, l'abaissement est augmenté à 75 cm, ce qui facilite l'accès pour le nettoyage. ■

RÈGLES À RESPECTER EN PROMENANT SON CHIEN

Les autorités communales tiennent à rappeler que selon le règlement communal des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux, abords d'école et terrain de sport (LC 06 331), les chiens doivent toujours être tenus en laisse sur les cheminements des parcs, des promenades, des jardins publics et des espaces verts de l'ensemble du territoire communal. Cependant, ils n'ont pas besoin d'être tenus en laisse dans le parc à chiens situé non loin de la route de Valavran.

Par ailleurs, l'accès est strictement interdit aux chiens sur l'ensemble du périmètre du centre scolaire, les places de jeux pour enfants, les terrains de sport, les massifs de fleurs et les plantations des parcs, ainsi que les points d'eau tels que les bassins, les fontaines et les étangs. Ils sont également interdits d'accès à la plage Gitana.

Il en va de la responsabilité des détenteurs de chiens de veiller à ce que leur animal ne perturbe pas la tranquillité publique ni les passants se trouvant dans l'espace public. De nombreuses infractions au règlement sont malheureusement constatées, notamment au Verger antique (champ à la Roselière), à proximité de l'école et au bord du lac.

Enfin, par respect de l'environnement, du patrimoine vert communal et pour le bien-vivre ensemble, les détenteurs de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal.

Tout contrevenant est passible de sanctions administratives et pénales prévues par la loi et le règlement. ■

BELLEVUE-CORSIER EN 13 MINUTES !

Notre commune connaîtra ces prochaines années une augmentation sensible de la population avec un nombre d'habitants estimé à 5'000 d'ici 2025. Deux immeubles locatifs sont notamment en cours de construction sur la parcelle du Champ-du-Château avec, à la clé, 300 nouveaux logements dès l'an prochain. Cette parcelle, tout proche de la gare des Tuileries, accueillera également le nouveau siège mondial de la banque Lombard Odier avec l'arrivée d'environ 2'000 collaboratrices et collaborateurs à l'horizon 2023. Sans omettre de mentionner la présence d'autres sociétés importantes sur notre commune, dont le groupe Richemont.

Le Conseil administratif de Bellevue anticipe ce développement qui doit être accompagné de mesures adéquates. La mobilité douce et les transports publics sont privilégiés avec des axes en site propre (par exemple Voie Verte) et la construction de parkings à vélos à proximité des gares CFF/Léman Express. La mise en place d'une Voie Bleue, tant pour les habitants que les pendulaires, constitue également une réponse efficace pour limiter le trafic automobile.

Prévue pour 2024, la Voie Bleue est une liaison lacustre entre les deux rives du lac Léman ayant pour débarcadères le Port Saladin sur la rive droite et Corsier-Port sur la rive gauche. Avec un bateau toutes les 30 minutes aux heures de pointe, chacun pourra aisément gagner une rive ou l'autre du lac en 13 minutes seulement. Par ailleurs, les cyclistes pourront embarquer leur vélo à bord et poursuivre leur trajet sur le réseau de pistes cyclables de part et d'autre du lac.

La Commune de Bellevue soutient ce projet de transport durable qui propose une alternative concrète à la voiture individuelle et complète l'offre en mobilité douce sur son territoire, desservi actuellement notamment par le Léman Express. Il offrira une solution concrète aux nombreux pendulaires qui travaillent dans notre commune mais qui vivent sur la rive gauche et permettra également aux habitants bellevistes d'aller explorer la rive gauche du canton.

Un engagement large pour la mobilité durable

Ce projet de mobilité durable est le fruit d'un partenariat large entre des acteurs privés et publics. Il réunit la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, qui agira en tant qu'opérateur de la ligne, l'Etat de Genève, propriétaire des débarcadères, douze communes genevoises, ainsi que des partenaires privés, impliqués également sur le plan financier.

Le coût d'exploitation, estimé à 1 million de francs par année, est déjà largement assuré. Il sera pris en charge par les 12 communes concernées, dont la Commune de Bellevue, et des partenaires privés. Le Conseil municipal de Bellevue a déjà voté le budget de participation de notre Commune pour les trois premières années.

Rester à l'écoute des habitants

Conscient que le développement de Bellevue peut susciter des questions auprès de ses habitants, le Conseil administratif tient à rester à leur écoute. Pour cela, vous retrouverez des informations officielles sur l'avancée des chantiers en cours mais aussi des projets à venir dans le journal communal, ainsi que sur le site www.mairie-bellevue.ch. Vous pouvez également adresser vos questions par courriel sur info@mairie-bellevue.ch.

Développement durable et déchets

TAXE DÉCHETS : EXONÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Selon la directive cantonale sur la suppression des tolérances communales du service cantonal de géologie, sol et déchets, les Communes doivent taxer les entreprises comptant moins de 250 postes de travail n'ayant pas de contrat avec une entreprise pour la levée des déchets. Un montant de CHF 50.-/employé/an est alors facturé par l'administration communale qui se charge de lever les déchets produits par ces entreprises, tous types de déchets confondus, et déposés sur les déchetteries communales.

Afin de soutenir les petites et moyennes entreprises en cette période difficile, le Conseil administratif a pris la décision de les exonérer de la taxe de l'élimination des déchets pour l'année 2021. ■

ÉNERGIE

Comme il est coutume depuis maintenant deux ans, nous proposons une rubrique développement durable dans les quatre éditions annuelles du journal communal. Cette année, nous avons décidé de nous focaliser sur l'énergie puisque la Commune révisera l'an prochain son plan directeur de l'énergie.

GENILAC, LE RÉSEAU THERMIQUE ÉCOLOGIQUE DE DEMAIN

Construit par SIG, GeniLac sera le plus grand réseau thermique écologique construit à Genève. Cette infrastructure souterraine, d'une longueur de 30 km puisqu'elle s'étend du centre-ville au quartier de l'Etang, en passant par l'aéroport, Vernier, Grand-Saconnex, Bellevue et Pregny-Chambésy, a pour but de remplacer les climatiseurs, ainsi que les chaudières à mazout et à gaz. En définitive, tout en passant par des conduites souterraines, l'eau du lac sera utilisée pour refroidir et réchauffer les bâtiments raccordés. ■

LA STATION DE POMPAGE DU VENGERON

Le futur réseau thermique comptera une station de pompage au Vengeron. Construite en sous-sol, avec une profondeur de 17 mètres, elle sera dotée de conduites souterraines de 2 mètres de diamètre, avec des pompes d'aspiration, des filtres et des échangeurs. Les futurs bâtiments du quartier de Champ-du-Château et la Réserve seront reliés au réseau GeniLac, un réseau ingénieux et écologique majeur. ■

RECYCLAGE DU PET

Uniquement des bouteilles à boissons en PET dans la collecte du PET – pour le bien de l'environnement.

Le recyclage du PET apporte une contribution importante à la préservation des ressources naturelles. Le bénéfice pour l'environnement est particulièrement important lorsque les bouteilles à boissons en PET usagées sont à nouveau transformées en bouteilles à boissons, encore et encore. Pour ce recyclage en circuit fermé, la collecte elle-même doit répondre aux plus hautes exigences de qualité. Par conséquent, seules les bouteilles à boissons en PET doivent être collectées. Les autres bouteilles et emballages en plastique nuisent au recyclage et n'ont en aucun cas leur place dans la collecte séparée des bouteilles à boissons en PET, et ce pour des raisons d'hygiène et de fusion de la matière. La Commune de Bellevue et PET-Recycling Suisse vous remercient de votre soutien. ■

VIVE LES ABEILLES !

Les abeilles jouent un rôle fondamental dans la pollinisation des plantes et des fleurs, et par extension la conservation de la biodiversité. Dans ce cadre, et en collaboration avec l'association Apidae, la Commune a installé trois ruches au parc des Grands-Champs. Au total, la Commune compte à présent six ruches sur son territoire, trois d'entre-elles se trouvent déjà au parc Simon-Eggly. ■

VOTRE COMPOST AU GICORD

Saviez-vous que le compost 0/30 du GICORD est 100% biologique ? Il est admis en agriculture biologique en Suisse selon la liste des intrants de l'institut de recherche de l'agriculture biologique. Alors si vous avez besoin de compost, n'hésitez pas à vous rendre sur l'aire de compostage du GICORD (Groupement intercommunal de compostage de la rive droite) le lundi, mardi et vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h. ■

SUBVENTIONS POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO

Vous souhaitez acheter un nouveau vélo ? Découvrez les différentes subventions communales et cantonales.

Subvention communale
Afin d'encourager la mobilité douce, la Commune de Bellevue octroie une subvention communale de CHF 300.- à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf, coûtant minimum CHF 1'100.-. Si le prix du VAE n'atteint pas ce montant, la subvention est réévaluée au prorata. Une seule subvention est accordée par année et par ménage domicilié sur le territoire communal. Le vélo électrique doit être acheté dans un commerce suisse.

Pour bénéficier de la subvention, la personne intéressée doit se présenter à la réception de la mairie dans un délai maximal de 3 mois après l'achat du VAE avec les pièces justificatives suivantes :

- La facture originale établie au nom de la personne requérant la subvention. L'adresse du requérant, ainsi que le nom du magasin où a eu lieu l'achat, doivent être explicitement mentionnés sur la facture.
- Une copie de la carte d'identité du requérant.

Le montant total de la subvention communale est remis en espèces.

Subventions cantonales
La Commune joue un rôle de relais pour les subventions cantonales relatives à la promotion de la pratique du vélo :

- Achat d'un vélo-cargo, véhicule idéal pour le transport de matériel ou d'enfants. Subvention allant jusqu'à CHF 500.-, mais au maximum 10% du prix d'achat.
- Test d'un vélo à assistance électrique pendant un mois. Subvention allant jusqu'à 250.-, mais au maximum 50% du prix de la location auprès d'un prestataire reconnu.
- Formation à la pratique du vélo pour rouler en toute sérénité, tous types de vélos confondus. Subvention allant jusqu'à CHF 80.-, mais au maximum 75% du prix de la formation auprès d'une entité proposant ce type de formation.

Ces trois subventions sont cumulables à condition de respecter une période de trois ans entre deux subventions du même type.

Pour bénéficier des subventions susmentionnées, les habitants sont priés de se présenter à la réception de la mairie avec les factures d'achat et/ou de location de vélo, leur carte d'identité et leurs coordonnées bancaires.

Si les conditions sont remplies, la Commune transmettra les informations à l'Etat de Genève qui versera la subvention moyennant un transfert bancaire. ■

RENDEZ-VOUS CET AUTOMNE POUR L'URBAN PLOGGING !

L'événement urban plogging, prévu le 8 mai dernier, a été une nouvelle fois reporté en raison de la situation sanitaire. Espérons que la troisième date sera la bonne et que nous pourrons nous retrouver nombreux pour cette bonne action le **dimanche 26 septembre prochain**. Pour rappel, la course urban plogging consiste à ramasser des déchets sur le territoire communal en pratiquant la marche, le nordic walking et pour les plus motivés, la course ! Les déchets collectés sont ensuite triés et valorisés. ■

Culture et loisirs

MARCHÉ DE PRINTEMPS

Le marché de printemps du 31 mai dernier a donné un nouveau regain de dynamisme à la vie communale et cela nous avait à toutes et tous manqué ! Un grand merci à tous les participants et aux visiteurs pour avoir respecté les règles sanitaires. Au plaisir de vous retrouver pour le marché de Noël. ■

ÇA BOUGE À LA PLAGE ! ANIMATIONS SPORTIVES

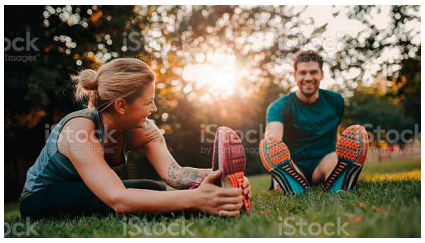

Tenez-vous prêts, pour rester en forme, un programme d'animations sportives vous attend à la plage Gitana cet été du 28 juin au 27 août.

Zumba, kickboxing et renforcement musculaire, yoga, gym seniors et enfants et Do In... Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges !

Les cours sont gratuits et ouverts à tous, le but étant de bouger pour garder la forme et le moral.

Retrouvez le programme complet des animations sportives sur le site internet communal. ■

FÊTE NATIONALE SUISSE

Cette année, rendez-vous à Genthod pour célébrer la fête nationale suisse. Programme et informations pratiques prochainement. ■

NOUVEAU : TOUS À VOS BASKETS, URBAN TRAINING ARRIVE À BELLEVUE !

L'arrivée de l'été vous donne envie de rester dehors à profiter du soleil, mais aussi de retrouver la forme pour les vacances. Urban Training vous permet d'allier les deux! Et ceci gratuitement.

Votre commune se transforme en salle de fitness en plein air. Durant des séances de 60 minutes, des activités physiques, combinant marche (jamais de course à pied) et exercices, adaptées à tous quelque soit votre niveau, vous seront proposées sous l'œil vigilant de votre coach qui encadre la séance.

Avec Urban Training, exercé en groupe, le sport devient une activité ludique et conviviale. Non seulement les cours permettent de s'entraîner de manière originale, mais ils donnent aussi l'occasion de faire des rencontres et peut-être même de créer des amitiés.

Comment ça marche?
Les séances d'entraînement sont gratuites puisque la Commune, investissant pour la santé et le bien-être publics, finance cette activité. Le rendez-vous sont fixés **à 10h30 les dimanches 20 et 27 juin, ainsi que les 11 et 18 juillet à la plage Gitana**, où il faut venir en tenue de sport et muni d'un linge et d'une boisson. Il est obligatoire de s'inscrire pour participer à une séance. Le coach emmène les participants à travers la commune qui se transforme en salle de sport géante. En effet, ses équipements urbains – places de jeux, bancs, escaliers – deviennent autant d'appareils d'entraînement et d'exercices. Alors rejoignez-nous ! Inscriptions et renseignements sur le site www.urban-training.ch ■

Social et jeunesse

L'ACTION DES BONS DE SOUTIEN CONTINUE !

L'action des bons de soutien continue jusqu'au 31 octobre 2021. Dans le but de soutenir les commerçants et les prestataires de services de Bellevue, chaque ménage a reçu deux bons de soutien d'une valeur de 20 francs chacun à faire valoir auprès des partenaires inscrits.

Retrouvez ci-dessous les partenaires de l'action :

Pharmacie de Bellevue	Route de Lausanne 337
Marmotte 333 Épicerie	Route de Lausanne 333
Julia Minardi Shiatsu	Chemin de la Roselière 56
Univers Electrcité	Route de Lausanne 333
Restaurant Le Coup de Coeur	Chemin des Limites 1A
ML Coiffure	Chemin des Tuileries 33
Belloir Brocante	Route des Fayards 30
Boulangerie Rieben	Route de Lausanne 322
Restaurant Bellavista	Route de Lausanne 341
Garage du Planet	Chemin du Planet 5
Buvette Port-Gitana	Route de Lausanne 312A
Chabry-Fleurs	Route de Valavran 62
Richner Institut de médiation éducative	Chemin de la Roselière 24
Garage Auto-Rallye	Chemin du Planet 6
Garage du Lac	Route de Lausanne 323
Restaurant Port Saladin	Route de Lausanne 339
Restaurant Kutchi	Route de Lausanne 325
Hygiéniste dentaire Nathalie Lutzelschwab	Chemin des Limites 1A (Espace Santé Bellevue)
Le Bonheur est dans les pieds	Chemin du Pré-des-Fourneaux 13
Fragonia - médecines naturelles	Chemin Rilliet 6
Maloohan - massages et thérapies	Chemin Rilliet 6
Fasciathérapie Yvonne Saalmann	Chemin des Limites 1A (Espace Santé Bellevue)
Cabinet dentaire Ruta Vora	Chemin des Limtes 1A (Espace Santé Bellevue)

Votre commerce ne se trouve pas encore sur la liste ? Si vous souhaitez participer à cette action solidaire, merci de nous retourner le formulaire d'inscription disponible sur le site internet www.mairie-bellevue.ch par courriel sur info@mairie-bellevue.ch ou par voie postale à l'adresse Mairie de Bellevue, route de Lausanne 329, 1293 Bellevue. ■

DES ACTIVITÉS SPORTIVES POUR LES ENFANTS

L'association KID'Sport a vu le jour au printemps 2020, suite à la volonté de deux mamans habitant à Bellevue et Genthod, de créer une association visant à promouvoir le sport auprès des plus jeunes.

KID'Sport organise des camps d'été sur la commune de Bellevue qui s'adressent aux enfants de 4 à 12 ans. Ces semaines permettent aux enfants de découvrir de nouveaux sports, de se dépenser tout en s'amusant et de développer l'esprit d'équipe et le fair-play. Cette année, KID'Sport organise trois semaines de camp, durant le mois de juillet, qui sont déjà complètes ! Mais KID'Sport vous donne rendez-vous prochainement pour de nouvelles aventures ! Si la situation sanitaire le permet, KID'Sport vous proposera des journées à thème et d'autres événements ponctuels au cours de l'année.

Venez faire un tour sur www.kidsport.ch et abonnez-vous sur Instagram : @kidsport_ge

ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Nous profitons de ce journal communal pour transmettre les remerciements de Claude Muller, un habitant belleviste. Le 17 janvier dernier, après une chute dans le quartier de la Roselière, entraînant une fracture de la hanche, de nombreuses personnes sont venues spontanément lui proposer de l'aide. Il souhaite remercier toutes les personnes qui se reconnaîtront. ■

NOUVEAU : FORMULAIRE EN LIGNE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION FINANCIÈRE

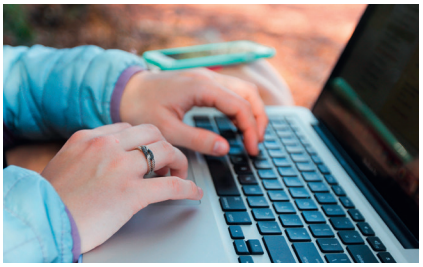

Afin de faciliter les démarches et le traitement des demandes de subvention financière des associations actives dans le domaine social en Suisse et l'aide au développement à l'étranger, la Commune de Bellevue a décidé de passer exclusivement à un traitement des demandes en ligne. Ainsi, les associations intéressées peuvent désormais faire leur demande directement sur le site internet communal, à travers le guichet virtuel. Des documents tels que le rapport d'activité ou les comptes révisés de l'année écoulée sont directement téléchargeables. Pour l'envoi d'un formulaire, l'ensemble des champs obligatoires doivent être remplis. Attention, il n'est pas possible de mettre une demande en attente. Nous vous conseillons dès lors de déposer votre demande une fois tous les documents et les informations nécessaires en votre possession.

La commission sociale du Conseil municipal étudie les demandes de subvention financière deux fois par année. L'octroi des subventions financières est ponctuel.

Retrouvez toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention sur le site www.mairie-bellevue.ch ■

PROMOTIONS 2021

La fête des promotions est un événement important de l'année pour les écoliers et, depuis des mois, le service des manifestations espérait de tout cœur pouvoir l'organiser sur un modèle plus festif que celui que nous avons connu en 2020.

Selon les instructions de la direction générale de l'instruction publique, et en collaboration avec la direction de l'école de Bellevue, le service des manifestations a organisé une fête des promotions qui respecte toutes les exigences.

Les promotions auront donc bien lieu le **vendredi 2 juillet**, mais uniquement sur le temps scolaire. Des animations sont prévues dès le matin jusqu'à 16h pour l'ensemble des élèves.

Les familles ne pourront malheureusement pas participer à ce moment et nous les remercions d'avance pour leur compréhension. Tout sera mis en œuvre pour que les enfants passent un beau moment en compagnie de leurs camarades dans le strict respect des mesures sanitaires. ■

INSCRIPTIONS AU P'TIT TRAIN

Au P'tit Train
Centre D'accueil Pour Enfants
Genthod – Bellevue – Collex – Chambésy
Matins-Mercredis-Vacances
www.au-ptit-train.com
www.au-ptit-train.com

Le P'tit Train vous informe que les inscriptions sont ouvertes pour :

Les vacances d'été 2021 (du 2 au 20 août)
8h-17h → CHF 250.- la semaine.
Accueil à la journée possible, rabais si deuxième enfant.

L'année scolaire 2021 - 2022
✓ Accueil des Matins
7h-8h → CHF 5.-, avec petit-déjeuner.

✓ Mercredis
8h-13h → CHF 25.–
12h-18h → CHF 30.–
8h-18h →CHF 50.–

✓ Vacances scolaires (octobre, février, Pâques, été)
8h-17h → CHF 250.- la semaine.
Accueil à la journée possible, rabais si deuxième enfant.

Formulaire d'inscription et plus d'informations sur www.au-ptit-train.com

PERMANENCE PASS'N CLIC POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS

L'antenne d'insertion professionnelle de la Ville de Versoix, la FASE et Point Jeunes se sont associés pour proposer une permanence tous les premiers lundis du mois aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le but est de permettre aux jeunes de Versoix, Genthod et Bellevue de bénéficier d'un soutien et d'informations concernant leurs recherches de formation et d'emploi. À l'aide de professionnels, ils peuvent réaliser leur CV ou préparer un dossier de candidature. Des ordinateurs sont à leur disposition. ■

Sécurité

MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LA ROUTE DE LAUSANNE

Dans le cadre du développement de plusieurs projets d'envergure sur son territoire, la Commune de Bellevue a réalisé une étude de stationnement sur le parking de la mairie et les places de stationnement situées sur la route de Lausanne, entre le chemin des Mollies et la rue de la Printanière.

Afin de dissuader le parcage de longue durée au centre du village, en particulier le dimanche, et de favoriser l'accès aux restaurants et commerces de proximité, les autorités communales ont décidé de modifier la réglementation du stationnement en conséquence. Aussi, tout en considérant l'affluence que connaît le site de Port-Gitana en été et le risque de stationnement sauvage, cette révision a pour but d'assurer la sécurité et la tranquillité des usagers de la plage, ainsi que des riverains de la route de Lausanne. Une mesure qui vise notamment à améliorer le taux de rotation au centre du village.

Stationnement en zone bleue accru
Le nouveau régime de stationnement comprend :

- L'extension aux dimanches et jours fériés de la réglementation en zone bleue sur les places situées entre Port-Gitana et la rue de la Printanière, y compris le parking de la mairie.

- La transformation en zone bleue étendue aux dimanches et jours fériés des places blanches max 4h entre Port-Gitana et le chemin des Mollies.

La Commune mettra également à jour ses tarifs de stationnement souterrain public à Gitana à partir du 1er juillet prochain.

Renforcement du contrôle du stationnement
Pour assurer la mise en œuvre de ce nouveau régime de stationnement, la Commune de Bellevue a décidé de renforcer les contrôles, en particulier pendant les fins de semaine de la période estivale. À ce propos, en collaboration avec la Commune de Pregny-Chambésy, un contrôleur de stationnement supplémentaire a été engagé, ce qui porte désormais leur nombre à trois.

Les autorités communales souhaitent ainsi privilégier la mobilité douce pour accéder au bord du lac et éviter tout stationnement massif et sauvage en raison de l'importante fréquentation du site.

Les nouvelles dispositions du règlement du stationnement entreront en vigueur dans le courant de l'été.

MISE EN GARDE CONTRE LE DÉMARCHAGE

La police municipale a signalé que des personnes suspectes font actuellement du porte-à-porte sur la commune et propose aux habitants, en particulier les personnes âgées, de signer des contrats en blanc. Pour éviter toute suspicion, ces personnes malintentionnées s'inscrivent souvent au registre du commerce, ce qui ne constitue pas le cas échéant un gage de confiance. La Commune de Bellevue vous invite à redoubler de vigilance et à refuser la signature de ce type de contrat. ■

Agenda

Action des bons de soutien valable du 1er mars au 31 octobre.

JUIN

Dimanche 13	Votation populaire, local de vote, 10h-12h.
Jeudi 17	Levée des déchets encombrants.
Mardi 29	Séance du Conseil municipal, salle François Borgel-Court, 20h.
28.06 au 27.08	Animations sportives à Gitana.
20.06 et 27.06	Urban training, 10h30-11h30, inscriptions en ligne.
21.06 - fin août	Mise à disposition de chaises longues à Gitana.

JUILLET

Vendredi 2	Promotions scolaires, exclusivement sur le temps scolaire.
Mardi 6	Sortie des aînés à Balexert, parking de la Vigne Blanche, 14h40, parking de la mairie, 14h45.
11.07 et 18.07	Urban training, 10h30-11h30, inscriptions en ligne.

AOÛT

Dimanche 1er	Fête nationale suisse à Genthod.

SEPTEMBRE

Mardi 7	Sortie des aînés à Balexert, parking de la Vigne Blanche, 14h40, parking de la mairie, 14h45.
Vendredi 24	Fête des voisins.
Dimanche 26	Urban plogging, inscriptions en ligne à venir.
Dimanche 26	Votation populaire, local de vote, 10h-12h.

La troisième édition de Festibel', prévue les 12 et 13 juin, est annulée.

Mairie de Bellevue
Route de Lausanne 329
1293 Bellevue
T 022 959 88 20
F 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouverture de la réception
Lundi, mardi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 9h à 13h
Jeudi de 13h30 à 19h
Vendredi fermé

Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue.
Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

La rédaction invite les associations communales qui souhaiteraient publier des informations dans le journal à transmettre leurs textes d'ici le mardi 10 août 2021 à l'adresse : info@mairie-bellevue.ch.

Copyright photos / illustrations : Commune de Bellevue, PET Recycling Suisse, SIG Yves Bussard, Malgorzata Kosmalska et images libres de droits.

Mise en page et impression : Imprimerie du Cachot

Imprimé en Suisse à 1'450 exemplaires sur du papier 100% recyclé

Cité de l'énergie GOLD Bellevue european energy award